

Rapports de suivi des audits de l'optimisation des ressources du *Rapport annuel 2020*

Résumé

Nous avons l'habitude de formuler des recommandations précises dans nos rapports d'audit de l'optimisation des ressources, et de demander aux ministères et aux organismes de la Couronne et du secteur parapublic de répondre par écrit à chaque recommandation, et nous présentons leurs réponses dans nos Rapports annuels. Deux ans après avoir publié les recommandations et les réponses connexes, nous faisons le suivi des mesures prises. Les ministères et les organismes de la Couronne et du secteur parapublic sont responsables de la mise en oeuvre des recommandations formulées par notre Bureau; notre rôle consiste à formuler de façon indépendante une conclusion sur les progrès réalisés par l'entité audité au titre de l'application des mesures contenues dans chaque recommandation.

Dans chacun des rapports de suivi du présent chapitre, nous fournissons des renseignements généraux sur les audits de l'optimisation des ressources et les rapports spéciaux dont il est fait état dans notre *Rapport annuel 2020* et nous rendons compte de l'état de mise en oeuvre des mesures qui ont été prises pour donner suite à nos recommandations depuis lors.

Nous effectuons nos travaux de suivi et nous rendons compte des résultats conformément aux Normes canadiennes de missions de certification – Missions d'appréciation directe publiées par le Conseil des normes d'audit et de certification des Comptables

professionnels agréés du Canada. Notre bureau se conforme à la Norme canadienne de contrôle qualité. Nous nous conformons aux exigences en matière d'indépendance et d'éthique du Code de déontologie des comptables professionnels agréés de l'Ontario, qui sont fondées sur des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence raisonnable, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Notre suivi consiste principalement en des demandes de renseignements et des discussions avec le gouvernement, les ministères concernés ou les entités du secteur parapublic, un examen de leurs rapports d'étape et un examen de certains documents justificatifs. Compte tenu de leur nature et du moment où elles sont appliquées, les procédures exécutées dans le cadre de ces travaux varient par rapport à celles associées à une mission de certification qui se traduit par un niveau d'assurance raisonnable, comme un audit, et elles ont une portée plus limitée. Comme il ne s'agit pas d'un audit, nous ne pouvons affirmer avec un degré de certitude élevé que les mesures correctives décrites ont été mises en oeuvre de façon efficace. Les mesures prises ou prévues pourront être examinées et exposées de façon plus détaillée dans le cadre d'audits futurs. Nous tiendrons compte des rapports d'étape dans nos décisions à savoir s'il convient ou non de mener des audits portant sur les mêmes domaines.

Ainsi que le montre la **figure 1**, des progrès avaient été réalisés dans la mise en oeuvre de 70 % de nos recommandations (56 % dans notre *Rapport annuel 2021*),

Figure 1 : État global de la mise en œuvre des recommandations formulées dans notre Rapport annuel 2020

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Section du rapport	État actuel des recommandations		État actuel des recommandations				
	Nbre de recommandations	Nbre de mesures recommandées	Pleinement mise en œuvre	En voie de mise en œuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en œuvre	Ne s'applique plus
1.01 Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	26	62	25	13	16	8	0
1.02 Gestion et sécurité du sang	13	30	6	22	2	0	0
1.03 Élaboration, mise en œuvre et prestation du curriculum	15	29	9.5	7.25	10.75	1.5	0
1.04 Affaires autochtones de l'Ontario	14	28	7	4	12	5	0
1.05 Systèmes de technologie de l'information et de cybersécurité à l'agence Metrolinx	14	32	20	10	2	0	0
1.06 Fonctionnement et gouvernance de l'agence Metrolinx	13	26	18	6	1	1	0
1.07 Services de soutien aux adultes ayant une déficience intellectuelle	12	32	8	3	21	0	0
1.08 Soins virtuels : utilisation des technologies de communication pour les soins aux patients	13	28	20	8	0	0	0
1.09 Autorité des services funéraires et cimetières de l'Ontario	20	56	32	16	3	2	3
1.10 Surveillance des condominiums en Ontario	20	46	19	12.5	14.5	0	0
1.11 Office de la sécurité des installations électriques	25	50	36	12	1	0	1
1.12 Office de réglementation des maisons de retraite	26	63	28	27	8	0	0
1.13 Musées et galeries d'art : Musée des beaux-arts de l'Ontario, Musée royal de l'Ontario, Collection McMichael d'art canadien	4	8	3	4	1	0	0
1.13 Musées et galeries d'art : Musée des beaux-arts de l'Ontario, Musée royal de l'Ontario, Collection McMichael d'art canadien – Collection McMichael d'art canadien	19	34	15	7	12	0	0

Section du rapport	État actuel des recommandations					Nbre de mesures recommandées	Nbre de recommandations	%
	Pleinement mise en oeuvre	En voie de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre	Ne s'applique plus			
1.13 Musées et galeries d'art : Musée des beaux-arts de l'Ontario, Musée royal de l'Ontario, Collection McMichael d'art canadien – Musée royal de l'Ontario	11	14	6	0	0	31	16	
1.13 Musées et galeries d'art : Musée des beaux-arts de l'Ontario, Musée royal de l'Ontario, Collection McMichael d'art canadien – Musée des beaux-arts de l'Ontario	8	7	35	0	0	50	19	
1.14 Élaboration d'analyses de rentabilisation dans la fonction publique de l'Ontario	11	10	28	3	0	52	19	
1.15 Comptes publics de la province de l'Ontario	4	4	0	0	0	8	4	
Total	280.5	186.75	173.25	20.50	4	665	292	100
%	42.2	28.1	26.1	3.1	0.6	100	–	–

42 % d'entre elles étant maintenant entièrement mises en oeuvre (27 % dans notre *Rapport annuel 2021*).

Dans notre *Rapport annuel 2021*, la pandémie de COVID-19 a souvent été citée comme raison principale du retard dans la mise en oeuvre de nos recommandations, mais les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des mesures recommandées se sont considérablement améliorés depuis. Les ministères et organismes de la Couronne qui ont fait le plus de progrès dans la mise en oeuvre complète des mesures recommandées à compter de 2021 sont notamment le ministère des Services au public et aux entreprises et l'Office de la sécurité des installations électriques dans le cadre de notre audit de l'Office de la sécurité des installations électriques; le ministère de la Santé et Santé Ontario dans le cadre de notre audit des soins virtuels et de l'utilisation des technologies de communication pour les soins aux patients; et le ministère des Transports et Metrolinx dans le cadre de notre audit du fonctionnement et de la gouvernance et des systèmes de technologie de l'information (TI) et de la cybersécurité de Metrolinx.

Toutefois, les progrès ont été limités ou nuls pour 26 % des mesures recommandées (contre 37 % dans notre *Rapport annuel 2021*). Par exemple, le Musée des beaux-arts de l'Ontario a fait des progrès limités ou nuls dans la mise en oeuvre de 35 (ou 70 %) des mesures recommandées dans notre audit des musées et des galeries d'art. Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires a fait peu de progrès, sinon aucun, dans la mise en oeuvre de 21 (ou 66 %) des mesures recommandées dans notre audit des services de soutien aux adultes ayant une déficience intellectuelle. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a fait des progrès limités ou nuls dans la mise en oeuvre de 28 (ou 54 %) des mesures recommandées dans notre audit de l'élaboration d'analyses de rentabilisation dans la fonction publique de l'Ontario. Enfin, Affaires autochtones Ontario a fait des progrès limités ou nuls dans la mise en oeuvre de 12 (ou 43 %) des mesures recommandées dans notre audit d'Affaires autochtones en Ontario. Voici quelques recommandations notables ayant donné des progrès limités ou nuls :

- pour que le ministère du Procureur général et le ministère des Finances préparent et présentent

- un plan d'action détaillé au Conseil du Trésor/ Conseil de gestion du gouvernement sur les mesures à prendre pour réduire le risque élevé de blanchiment d'argent dans les casinos ontariens et rendent compte périodiquement des mesures prises à l'égard du plan;
- pour que le ministère de l'Éducation mette à jour sa politique d'évaluation de 2010 afin de fournir aux enseignants d'autres directives et outils en matière d'évaluation et tienne compte des connaissances les plus récentes sur l'évaluation, l'équité, l'inclusion, les besoins éducatifs spéciaux, la pédagogie adaptée à la culture et l'utilisation de la technologie pour l'apprentissage à distance;
 - pour qu'Affaires autochtones Ontario collabore avec le gouvernement pour mettre à jour son mandat afin de lui permettre de diriger les affaires autochtones en Ontario et de veiller à ce que l'élaboration ainsi que la mise en oeuvre des politiques, des programmes et des services relatifs aux Autochtones soient coordonnées à l'échelle de la province;
 - pour que l'Office ontarien de réglementation de la gestion des condominiums effectue des inspections proactives régulières et prenne les mesures disciplinaires appropriées au besoin, et qu'il collabore avec le ministère des Services au public et aux entreprises afin d'élargir les droits des propriétaires et de permettre à ceux-ci d'avoir accès à tous les renseignements raisonnables sur le fonctionnement de leur société de condominiums;
 - pour que l'Office de réglementation des maisons de retraite publie sur son site Web la nature et la quantité des plaintes déposées pour chaque maison de retraite tout en respectant la vie privée du plaignant et intensifie ses efforts pour élaborer un bulletin public pour chaque maison de retraite;
 - pour que le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport vérifie si le Musée des beaux-arts de l'Ontario, le Musée royal de l'Ontario et la Collection McMichael d'art canadien s'acquittent

de leur mandat et respectent les priorités du gouvernement en établissant des objectifs et des indicateurs de rendement et en produisant des rapports à ce sujet;

- pour que le Secrétariat du Conseil du Trésor exige du personnel du Secrétariat qu'il présente des recommandations au Conseil du Trésor/ Conseil de gestion du gouvernement sur la base d'une analyse financièrement viable qui appuie une gestion financière prudente et la prestation efficace et efficiente des services publics.

Moins de 1 % (ou 4) des mesures recommandées ne s'appliquent plus et 3 % (ou 20,5) des mesures recommandées ne seront pas mises en oeuvre.

Également en 2020, nous avons publié les résultats de notre Rapport spécial sur la préparation et la gestion en lien avec la COVID-19, qui a été rédigé avec la collaboration de Santé publique Ontario, de Santé Ontario, du secrétaire du Conseil des ministres, des divers bureaux de santé publique de l'Ontario, du ministère de la Santé et du ministère du Solliciteur général. Les trois chapitres de ce rapport spécial recensent des situations où l'Ontario aurait pu faire mieux pour répondre à la pandémie et aurait pu en tirer des leçons pour l'avenir.

Ainsi que le montre la **figure 2**, des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre de plus de 88 % des mesures recommandées dans notre rapport spécial, dont 66 % qui ont été entièrement mises en oeuvre. Toutefois, les progrès ont été limités ou nuls pour 9 % des mesures recommandées. Voici quelques recommandations notables ayant donné des progrès limités ou nuls :

- pour que le ministère de la Santé modifie la *Loi sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé* afin de déterminer dans quelles circonstances (par exemple en cas d'urgence de santé publique) les conseils scientifiques et techniques de Santé publique Ontario devraient être rendus publics;
- pour que le Groupe central de coordination et le ministère de la Santé raffermissent les pouvoirs du médecin hygiéniste en chef (MHC), en phase avec les pouvoirs décisionnels propres aux

Figure 2 : État global de la mise en œuvre des recommandations formulées dans nos rapports spéciaux 2020

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Section du rapport	Nbre de recommandations recommandées	Nbre de mesures recommandées	État actuel des recommandations				
			Pleinement mise en oeuvre	En voie de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre	Ne s'applique plus
2.01 Préparation et gestion en lien avec la COVID-19, chapitre 1 : Rapport spécial sur la gestion des situations d'urgence en Ontario – Intervention contre la pandémie	4	12	2	10	0	0	0
2.02 Préparation et gestion en lien avec la COVID-19, chapitre 2 : Rapport spécial sur la planification et la prise de décisions face à l'écllosion	9	29	19	2	6	2	0
2.03 Préparation et gestion de la COVID-19, chapitre 3 : Rapport spécial sur les tests en laboratoire, la gestion des cas et la recherche des contacts	7	26	23	3	0	0	0
Total	20	67	44	15	6	2	0
%	-	100 %	65,7 %	22,4 %	9,0 %	3,0 %	0,0 %

postes équivalents en Colombie-Britannique et au Québec, comme tirer au clair dans la loi le rôle du médecin hygiéniste en chef et autoriser explicitement ce dernier à émettre des directives aux parties en cause dans les situations d'urgence;

- pour que le Groupe central de coordination et le ministère de la Santé demandent à Santé publique Ontario de préparer immédiatement une directive à propos du recours opportun au principe de précaution, ce que la Commission sur le SRAS a qualifié de leçon la plus importante tirée de la crise du SRAS, et dans laquelle il est stipulé que les décideurs ne peuvent attendre d'avoir des preuves scientifiques irréfutables avant de prendre des mesures raisonnables pour atténuer les risques et protéger la santé de la population ontarienne.

Deux autres mesures recommandées qui ne seront pas mises en œuvre sont tirées du Rapport spécial sur la planification et la prise de décisions face à l'écllosion. Le ministère de la Santé nous a informés qu'il ne mettrait pas en œuvre la mesure recommandée pour déterminer qui est le mieux outillé pour agir à titre de président ou de coprésident des comités directeurs régionaux, y compris la nomination des médecins hygiénistes locaux des bureaux de santé publique à titre de coprésident de leurs comités directeurs régionaux respectifs. Le Ministère nous a également informés qu'il ne mettrait pas en œuvre la mesure recommandée pour exiger du Groupe de coordination pour le secteur de la santé qu'il prépare les procès-verbaux des réunions qui documentent les décisions clés prises, y compris les conseils au ministre de la Santé et au Conseil des ministres, car le Ministère estime que le Groupe de coordination pour le secteur de la santé n'est pas un organisme décisionnaire.